

Question écrite

No : 2404

Ratification des conventions et concordats intercantonaux : les raisons d'une telle lenteur ?

Lors de sa dernière séance du mois de novembre, le Forum des présidents des affaires extérieures a examiné l'état des accords intercantonaux en cours de négociation ainsi que ceux en cours de ratification.

Sur les 7 accords intercantonaux en cours de ratification par les Parlements des cantons romands, il a été constaté des disparités entre les cantons qui traitaient les dossiers selon un rythme soutenu et ceux dont le rythme est nettement plus lent et dont nous faisons malheureusement partie.

Le canton de Fribourg doit encore ratifier un accord intercantonal pour être à jour. Il détient la palme du meilleur élève.

Selon nos informations 5 accords sont encore à ratifier par le Parlement jurassien, à savoir :

- Accord intercantonal du 25 octobre 2007 sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée
- Accord intercantonal du 18 juin 2009 sur l'harmonisation des bourses d'étude
- Accord intercantonal du 22 septembre 2005 harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions (AIHC)
- Modification du 14 septembre 2007 de la Convention intercantonale du 13 décembre 2002 relative aux institutions sociales (CIIS)
- Accord intercantonal du 2 avril 2009 de la coopération assistée par ordinateur des cantons lors de l'élucidation des délits de violence (Concordat ViCLAS)

Aussi, nous demandons au Gouvernement de nous renseigner sur les raisons de cette lenteur et quand il prévoit de soumettre ces accords pour ratification au Parlement.

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Delémont, le 17 novembre 2010

Au nom du Groupe PDC-JDC

Paul Froidevaux

M.-Fr. Chenaud